

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°5 du 5 février 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Texte n°19

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Martigues (Bouches-du-Rhône).

*Du 22 décembre 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Martigues (Bouches-du-Rhône).**

*Du 22 décembre 2009*

NOR D E F G 0 9 5 3 4 0 4 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°5 du 5 février 2010, texte 19.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Martigues (Bouches-du-Rhône) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Corrélativement la circonscription de la brigade territoriale d'Istres est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Istres exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Martigues	Châteauneuf-les-Martigues	(Dissolution)
	Gignac-la-Nerthe	
	Les Pennes-Mirabeau	
	Marignane	
	Martigues	
	Saint-Victoret	
	Vitrolles	
Istres	Fos-sur-Mer	Châteauneuf-les-Martigues
	Istres	Fos-sur-Mer
	Miramas	Gignac-la-Nerthe
	Port-de-Bouc	Istres
	Saint-Mitre-les-Remparts	Les Pennes-Mirabeau
		Marignane
		Martigues
		Miramas
		Port-de-Bouc
		Saint-Mitre-les-Remparts
		Saint-Victoret
		Vitrolles